

# A2S IMMO

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 8 000 EUROS**

**Siège social : 44 AVENUE PAUL VALERY**

**LA VALETTE DU VAR (Var)**

**528 468 028 RCS TOULON**

---

## **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le trente et un décembre, à quatorze heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par Monsieur PASCAL SECRETI liquidateur, par lettre simple en date du 14 décembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur PASCAL SECRETI préside la séance en qualité de liquidateur de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur PASCAL SECRETI dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du liquidateur,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur PASCAL SECRETI déclare que le rapport du liquidateur, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PS

SS

Monsieur PASCAL SECRETI rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur PASCAL SECRETI donne lecture de son rapport de liquidation.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur PASCAL SECRETI met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 24 134.00 euros.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 24 134.00 euros, par l'attribution d'une somme nette de 3.02 euros à chaque action.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à cette répartition entre les actionnaires.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

PS

SS

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

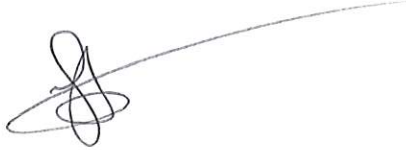
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur PASCAL SECRETI déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et un actionnaire.

**Monsieur PASCAL SECRETI**



**Monsieur SEBASTIEN SECRETI**



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
TOULON  
Le 22/01/2025 Dossier 2025 00003930, référence 8304P04 2025 A 00268  
Enregistrement : 603 € Penalités : 0 €  
Total liquidé : Six cent trois Euros  
Montant reçu : Six cent trois Euros



**Akram BEN TRIAA**  
Agent Administratif  
des Finances Publiques